

SECURITE - REGLEMENTATION

CAEA 1992

1. A l'extrémité d'une piste, un prolongement dégagé permet

- a) de rouler occasionnellement dessus, lors d'un atterrissage trop long, par exemple.
- b) de franchir la hauteur des 15 mètres au delà du seuil de piste au décollage
- c) d'éviter un obstacle en décalant le seuil de piste à l'atterrissage
- d) la mise en place d'aires de stationnement occasionnelles

2. Pour transporter des passagers en VFR de nuit, le commandant de bord doit justifier de

- a) 5 atterrissages et décollages complets de nuit dans les six derniers mois précédant le vol
- b) 2 heures de vol de nuit dans les six mois précédant le vol
- c) 5 heures de vol de nuit dans les douze mois précédant le vol
- d) aucune réponse n'est bonne

3. L'aéronef évolue dans un espace de classe A.

- a) il ne bénéficie que des services d'information et d'alerte.
- b) l'organisme de contrôle doit fournir des informations de trafic sur les vols IFR
- c) l'organisme de contrôle est tenu d'assurer une séparation avec les vols IFR
- d) les vols VFR n'y sont pas admis

4. L'emport d'oxygène par le pilote est obligatoire pour tout vol prévu au-delà d'une altitude pression de

- a) 3000 mètres
- b) 3800 mètres
- c) 4500 mètres
- d) 5000 mètres

5. En vol VFR de nuit, votre attention est attirée par les lumières continues d'un aéronef situé à votre gauche et sensiblement à la même hauteur. Vous distinguez une lumière verte et une lumière blanche.

- a) il est dans l'axe, en éloignement
- b) il vient sur vous en virage à gauche
- c) il s'éloigne de vous en virage à droite
- d) il est devant vous sur une route convergente

6. A l'alignement sur la piste 27, avec un vent du 320/15 kt, et alors qu'un gros porteur commercial vient de décoller, vous devez

- a) décoller sans délai et suivre l'axe de la piste
- b) attendre une minute, puis adopter une trajectoire après le décollage à gauche de celle de l'avion qui vous précède
- c) attendre deux minutes, puis adopter une trajectoire après le décollage à droite de celle de l'avion qui vous précède
- d) ne pas tenter de décoller avant dix minutes

7. Cinq minutes avant de pénétrer dans la CTR de Bergerac, vous entendez sur l'ATIS que la visibilité horizontale est de 1700 mètres, 7/8 de cumulus à 1500 ft. Sur la fréquence, l'activité IFR est intense. Vous adoptez la conduite suivante:

- a) vous cherchez sur la carte VAC la valeur minimale de visibilité horizontale en VFR spécial, et si elle est inférieure ou égale à 1700 mètres, vous sollicitez auprès du contrôle l'autorisation de pénétrer leur CTR en VFR spécial
- b) vous indiquez au contrôle que vous rejoignez leur aérodrome en VFR spécial puisqu'il y a plus de 1500 mètres de visibilité horizontale
- c) vous pénétrez dans la CTR en vous intégrant dans le trafic sans contact radio
- d) vous évitez de pénétrer dans la CTR puisque la visibilité est inférieure à 8000 mètres.

8. Vous volez en VFR au cap compas 355, la déclinaison magnétique dans cette région est de +7°. Votre niveau de vol peut être

- a) 30
- b) 40
- c) 45
- d) 55

9. En cas d'absence de hauteur de circuit sur la carte d'aérodrome, vous effectuez le tour de piste au moins à

- a) 1000 pieds au dessus de l'obstacle le plus haut dans le circuit
- b) 1000 pieds QNH
- c) 1000 pieds QNE
- d) 1000 pieds QFE

10. Le carnet de route doit être rempli

- a) à l'issue de chaque vol
- b) au plus tard en fin de journée et à chaque changement de commandant de bord
- c) au plus tard en fin de journée
- d) à la fin de chaque semaine et avant toute visite d'entretien